

**00004/C/PR/MINMAP/SG/DGMI**

Yaoundé, le **09 MARS 2020**

**Le Ministre Délégué à la Présidence  
chargée des Marchés Publics, Autorité  
chargée des Marchés publics**

**A**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Généraux des Entreprises Publiques**

**Objet :** Rapport annuel de passation et d'exécution des  
marchés au titre de l'année budgétaire 2019

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,**

Tout en vous rappelant l'obligation qui vous incombe de par les dispositions de l'article 6 alinéa (2) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles applicables aux marchés des entreprises publiques, d'établir chaque année un rapport sur la passation et l'exécution des marchés de vos entreprises respectives à adresser au Président du Conseil d'Administration,

J'ai l'honneur de demander à ceux qui ne sont pas encore conformés à cette exigence réglementaire pour le compte des marchés de l'exercice budgétaire 2019, à bien vouloir le faire au plus tard à la fin du premier trimestre 2020 tout en transmettant une copie dudit rapport au Ministère chargé des Marchés publics et à l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

**Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,**  
l'expression de ma considération distinguée.

**Copies :**

MINETAT/SGPR  
SG/SPM  
MINFI  
PCA/EP



**IBRAHIM TALBA MALLA**